



Rennes, le 30 mai 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mal-logement en Centre-Ouest Bretagne : des constats partagés, des réponses politiques indispensables

La CGT a pris connaissance avec attention des conclusions de l'étude d'impact présentée le 28 mai 2026 sur la lutte contre le mal-logement en Centre-Ouest Bretagne par la Fondation pour le logement des défavorisés à Carhaix.

Cette étude confirme ce que les habitants, les élus locaux, les associations, les travailleurs sociaux et les organisations syndicales dénoncent depuis de nombreuses années : le mal-logement progresse dans les territoires ruraux et touche de plus en plus durement les salariés, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes et les familles modestes.

Le diagnostic dressé est sans appel : pauvreté supérieure à la moyenne régionale, logements anciens et énergivores, précarité énergétique, difficultés d'accès aux services publics, pénurie de logements sociaux et complexité des démarches administratives.

La CGT salue l'engagement des acteurs de terrain qui permettent chaque jour à des ménages de sortir de situations particulièrement difficiles. Les témoignages présentés lors de cette rencontre démontrent que l'accompagnement humain reste la clé de la réussite des parcours de rénovation et d'accès aux droits.

Mais ces résultats ne doivent pas masquer la réalité : les dispositifs locaux ne pourront répondre durablement à l'ampleur de la crise sans une politique nationale ambitieuse du logement.

Pour la CGT, le logement est un droit fondamental et non une marchandise. Les conclusions de cette étude rejoignent pleinement les revendications portées par la CGT dans son Manifeste pour le droit au logement adopté par la Confédération en 2025 :

- l'inscription du droit au logement dans la Constitution ;
- la création d'un véritable service public de l'habitat et du logement garantissant l'égalité territoriale ;
- un plan national de construction de 500 000 logements par an, dont 250 000 logements sociaux ;
- la relance du financement des organismes HLM afin de rénover et développer leur patrimoine ;
- un vaste programme de rénovation énergétique des logements et de traitement des passoires thermiques ;
- la taxation des logements vacants et la lutte contre la spéculation immobilière ;
- le développement de dispositifs d'accession sociale sécurisée à la propriété ;
- l'arrêt des expulsions sans relogement ;
- le plafonnement du coût du logement à 20 % des revenus des ménages ;

- le rétablissement d'un véritable « 1 % logement » financé par les employeurs pour répondre aux besoins des salariés.

La CGT considère également que les propositions évoquées lors de la table ronde concernant le préfinancement des travaux, la création d'un Office régional de tiers financement ou encore la coordination des financeurs, peuvent constituer des avancées utiles à condition qu'elles restent au service de l'intérêt général et qu'elles ne se substituent pas aux responsabilités de l'État.

Le Centre-Ouest Bretagne illustre parfaitement les conséquences de décennies de désengagement public : logements dégradés, éloignement des services, difficultés de mobilité et renoncement aux droits.

Face à cette situation, la CGT appelle :

- à renforcer les moyens des collectivités, des associations et des services publics intervenant dans le logement ;
- à développer massivement l'offre de logements sociaux dans les territoires ruraux ;
- à garantir un accompagnement humain de proximité pour lutter contre le non-recours ;
- à sécuriser financièrement les ménages afin qu'aucun projet de rénovation ne soit abandonné faute de trésorerie ;
- à associer les organisations syndicales aux politiques locales de l'habitat et du logement.

Le logement est une condition essentielle de la dignité humaine, de la santé, de l'accès à l'emploi et de la cohésion sociale.

La CGT poursuivra son engagement pour que chaque habitant puisse accéder à un logement digne, abordable, économe en énergie et adapté à ses besoins.

Le logement n'est pas un privilège. C'est un droit.